

**ARRÊTÉ D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**
LE 9 OCTOBRE 2023
68 RUE MARECHAL LECLERC -10 ML

Arrêté n°445 Octobre 2023-ST

DF/VB

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et 2213-3,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code pénal,

1. **Vu** la demande présentée en date du 04 Octobre 2023 par Monsieur PLEZ Valentin, 68 rue du Maréchal Leclerc 59540 Caudry relative au stationnement de véhicules en vue d'un déménagement du n° 68 rue du Maréchal Leclerc à Caudry.

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur PLEZ Valentin est autorisé à occuper le Domaine Public, au droit du stationnement autorisé, face au n°68 rue du Maréchal Leclerc à Caudry (10 ml), le 09 Octobre 2023, afin d'effectuer un déménagement.

ARTICLE 2 : La signalisation requise sera mise en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 04 Octobre 2023



Le Maire,
Conseiller Départemental,



A blue ink signature of Frédéric BRICOUT.

Frédéric BRICOUT